



Merci de compléter, cocher les cases correspondantes et signer ce formulaire. Retournez ce document accompagné d'une copie recto/verso de votre carte d'identité, de votre règlement par chèque et d'un justificatif de domicile à :

Coop Solaire Nord Franche-Comté, 5 impasse des Combottes 90800 Bavilliers courriel : coopsolairenc@gmail.com

La présente offre de titres financiers ne fait pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. En souscrivant au capital de la S.A.S. « Coop Solaire Nord Franche-Comté », vous permettez l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens sur le territoire du nord Franche-Comté. Votre attention est attirée sur les facteurs de risques décrits dans le document d'information synthétique transmis par mail et consultable sur [ce lien](#).

Pour les personnes physiques,

Mme M. Nom..... Prénom

Date de naissance :/...../..... à

Situation familiale

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Contrat de mariage : non oui sous quel régime :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : N° de Téléphone :

déclare vouloir devenir associé-e de « Coop Solaire Nord Franche-Comté ».

déclare être déjà associé-e et vouloir souscrire à nouveau au capital, en acquérant de nouvelles parts sociales de « Coop Solaire Nord Franche-Comté ».

Comme pour tout placement, veuillez avant d'investir à ce qu'il corresponde bien à vos objectifs d'investissement et à votre sensibilité au risque. Veuillez à garder de côté une épargne de précaution.

Nombre de part(s) souscrite(s) : part(s) de 100€, soit € (en chiffres)

..... euros (en toutes lettres)

Je règle par chèque joint à l'ordre de :
COOP SOLAIRE NORD FRANCHE-COMTÉ

Je préfère faire un virement.
Cochez cette case. Nous vous enverrons par mail le R.I.B. de la Coop solaire.

- J'ai pris connaissance du Document d'Information Synthétique.
- J'ai compris que l'investissement envisagé comporte un risque de perte partielle ou totale du montant investi, ainsi qu'un risque d'illiquidité pouvant m'empêcher de céder ma part sociale au moment souhaité.
- J'ai pris connaissance et approuve les statuts de la SAS « Coop Solaire Nord Franche-Comté ».
- J'accepte de recevoir par courriel une copie du bulletin de souscription, les convocations aux Assemblées Générales et les informations liées à l'activité de « Coop Solaire Nord Franche-Comté ».

Fait à : le .../...../.....

Signature du souscripteur / souscriptrice

Nous protégeons vos données personnelles : l'ensemble des informations communiquées seront enregistrées dans les systèmes informatiques de la « Coop Solaire Nord Franche-Comté » pour en assurer la gestion courante et ne seront pas cédées à des tiers. Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander la rectification des informations vous concernant en vous adressant à la coopérative.

COOP SOLAIRE NORD FRANCHE-COMTE, société par actions simplifiée, au capital variable de 9700,00 €, dont le siège social est situé au 5 impasse des Combottes, 90800 Bavilliers, Registre du Commerce et des Sociétés de Belfort : 918 030 891



S.A.S. Coop Solaire Nord Franche-Comté

POURQUOI SOUTENIR LE PROJET ?

C'est afficher son engagement pour la transition énergétique, dans le cadre d'un projet collectif au service du territoire.

La société a pour but de réaliser des centrales photovoltaïques en investissant dans des projets locaux qui resteront aux mains des habitants, en sensibilisant le grand public aux énergies renouvelables. C'est bien un projet citoyen, de production d'énergies renouvelables et d'économie locale, géré collectivement par les habitants et les acteurs du territoire.

Comment fonctionne la société ?

La Coop Solaire Nord Franche-Comté est une Société par Actions Simplifiées à capital variable. Les statuts exposent les règles du fonctionnement de la société bâtie sur un modèle coopératif qui garantit l'objectif d'intérêt général du projet et fixe la règle, 1 associé = 1 voix, quel que soit le montant du capital souscrit. Coop Solaire Nord Franche-Comté appartient au champ de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire). C'est une entreprise au service du territoire et de l'intérêt général.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de copropriété. Le montant de la part sociale est fixé à 100 €.

Qu'est-ce que le capital d'une société ?

L'ensemble des parts sociales forme le capital de la société. Il garantit sa solidité financière et lui permet de développer de nouveaux projets ou activités : développement de sites de production d'énergies renouvelables, constitution d'un fonds de réserve et d'investissement nécessaires au développement de la société.

Qui peut souscrire des parts sociales ?

Toute personne physique satisfaisant aux conditions suivantes :

- être majeur ou majeur sous tutelle.
- être mineur représenté par son tuteur ou administrateur légal.

Toute personne morale, entreprise, collectivité publique, association...

La part de capital détenu par les collectivités publiques ne peut excéder 49% du capital total de la société.

Comment une collectivité peut aider le projet ?

- Investir, en souscrivant des parts sociales dans Coop Solaire Nord Franche-Comté SAS.
- Proposer des toitures de bâtiments publics pour la pose de panneaux photovoltaïques...
- Apporter une caution pour les emprunts à venir.

Quand investir ?

Dès à présent, en effet,

- Il faut constituer les fonds propres pour les dossiers d'emprunt bancaire.
- L'objectif est de démarrer au plus tôt les projets.

Combien de temps garder ses parts sociales ?

Les parts sociales ne peuvent être cédées ou remboursées pendant les cinq premières années de détention. Par nature, les projets de production d'énergies renouvelables sont des investissements sur le long terme, il est conseillé de conserver les parts sociales pendant une durée minimale de 10 ans.

Comment devenir associé ?

En retournant un bulletin de souscription rempli et signé, accompagné :

- Du règlement par chèque à l'ordre de Coop Solaire Nord Franche-Comté ou par virement (voir au recto).
- D'une copie de votre carte d'identité recto-verso, ou passeport valide et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

La souscription minimale est d'1 part sociale.

Rémunération des parts sociales.

La première ambition de la Coop Solaire Nord Franche-Comté est de réaliser la transition énergétique en promouvant le photovoltaïque. A moyen terme, la Coop Solaire vise un rendement des parts égal ou supérieur à celui des livrets d'état.

La part reversée est décidée en Assemblée Générale au vu des résultats.

50% des bénéfices sont impartageables, ils assurent la pérennité de l'entreprise et le développement de nouveaux projets.

Participation à la gouvernance.

Tout associé peut participer aux décisions de la société lors de l'assemblée générale, élire les représentants au Conseil Coopératif et être candidat aux fonctions de membre du Conseil Coopératif.

Placer de l'argent dans la Coop Solaire Nord Franche-Comté SAS est-il sûr ?

L'objectif est de créer une structure stable et pérenne afin que Coop Solaire Nord Franche-Comté puisse assurer la promotion des économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables plus respectueuses de l'environnement.

Néanmoins, souscrire au capital de cette société inclut un risque financier comme toute prise de parts dans le capital d'une société par actions, le risque maximal est à la hauteur du montant souscrit.